

DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Extrait du registre

Séance du 25 juin 2026

Relative à l'approbation du bilan d'activité 2025

DL20260625SMR06 – COMITÉ SYNDICAL

Date de la convocation du Comité syndical : 11 juin 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 6

Nombre de délégués présents : 5

Nombre de votants : 5

L'an deux mille vingt six, le jeudi vingt-cinq juin, à dix huit heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes s'est rassemblé à la mairie de Fondettes, sous la présidence de Madame Yvette CHÂTEL, Présidente.

Étaient présents : Yvette CHÂTEL, Cédric DE OLIVEIRA, Enzo ROSSI, membres titulaires, Bernard DESROSIERS, Bernard MOREAU, membres suppléants

Représentés par pouvoir : Noémie SIMON, membre titulaire donne pouvoir à Bernard MOREAU. Alain ANCEAU, membre titulaire donne pouvoir à Bernard DESROSIERS .

Absents excusés : Martine CHAIGNEAU, Alain ANCEAU, Noémie SIMON, membres titulaires, Solène ETAME NDENGE, Philippe BOURLIER, Judicaël OSMOND, Valérie JABOT, membres suppléants

Secrétaire de séance : Monsieur Bernrad MOREAU

Session ordinaire

DÉLIBÉRÉ

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente présente à l'assemblée le bilan d'activité 2025.

Ce rapport, qui présente les événements de l'année écoulée, comporte également les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de l'activité de la restauration.

Conformément à la législation en vigueur (article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales), ce bilan a été présenté aux membres de la commission Consultative des Services Publics Locaux de ce jour et le sera lors des prochaines instances de la ville de Fondettes et du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire.

Enfin, ce document sera mis à disposition du public au siège du Syndicat Mixte de Gestion de la cuisine centrale de Fondettes.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5721-1 et suivants,

Vu la présentation de ce bilan ce jour auprès des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Considérant qu'il convient d'approuver le Bilan d'Activité 2025,

Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le Comité Syndical,

APPROUVE le bilan d'activité 2025 du Syndicat Mixte



Pour extrait certifié conforme
La Présidente,

Yvette Châtel
Yvette CHÂTEL

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le 29/06/2026

ID : 037-200022945-20260625-DL20260625SMR06-DE

S²LOW

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication conformément à la réglementation en vigueur.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.